

SAPEURS-POMPIERS DE L'AIN

ANNEXE 1 GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES PEDAGOGIQUES

EQUIPIER et CHEF D'AGRES FEUX DE FORETS

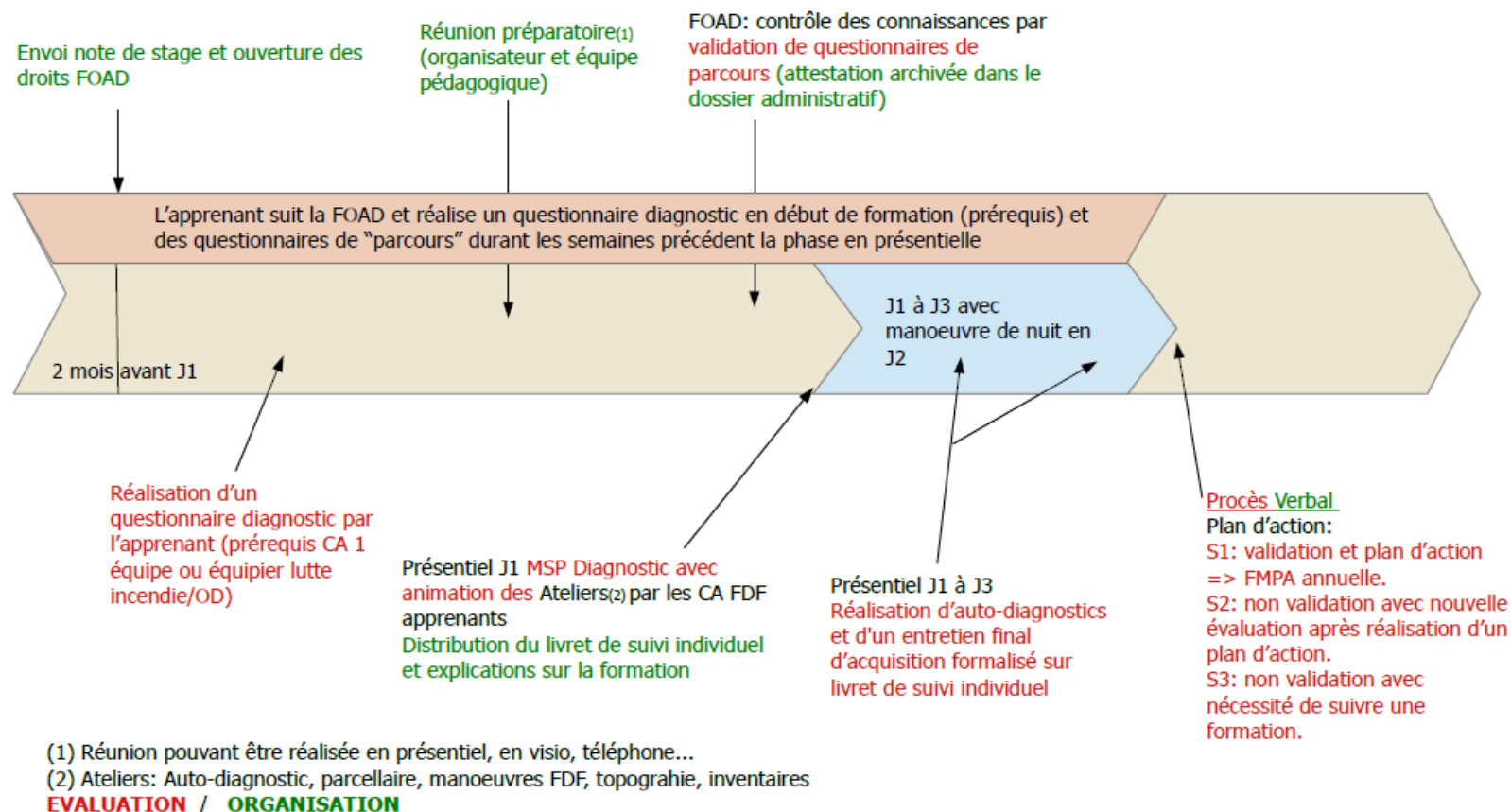
A qui est destiné ce guide ?.....	4
Comprendre la chronologie de la formation.....	4
Organiser la formation.....	5
Organiser une réunion préparatoire.....	7
Mettre en œuvre la formation.....	8
Modalités d'évaluation.....	9
L'apprenant co-évalue ses compétences transversales.....	12
Concevoir et animer des MSP.....	14
Concevoir et animer APP.....	15
Thèmes de MSP et APP à proposer.....	16
L'apprenant s'auto-évalue.....	19
Le formateur évalue les performances de l'apprenant.....	20
Fiches « guides APP ».....	22
Carnet de bord.....	25
Procès Verbal d'attribution des compétences CATE SPV.....	26
Procès Verbal d'attribution des compétences CATE SPP.....	27

A qui est destiné ce guide ?

Aux personnes chargées d'accompagner les apprenants dans le développement de leurs compétences d'équipier et/ou de chef d'agrès FDF, à savoir :

- les concepteurs, formateurs, experts composant l'équipe pédagogique de la formation ;
- les organisateurs de formation ;
- les accompagnateurs de proximité en CIS ;
- les Chefs de CIS ou de services.

Comprendre la chronologie de la formation



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	
PUBLIC VISE	Sapeurs-Pompiers
CONDITIONS D'ACCÈS	CAFDF : SPP et SPV : être sergent et affecté dans un CIS doté d'un CCF ou CCR, être apte médicalement EQUIPIER FDF : Affecté dans un CIS doté d'un CCF ou CCR, être apte médicalement
PRÉREQUIS	CAFDF : SPP: chef d'agrès une équipe dans les 4 domaines d'activités à jour de FMFA SPV: chef d'agrès une équipe VSAV et OD minimum à jour de FMFA EQUIPIER FDF : Exercer les activités/emplois d'équipier lutte contre l'incendie et opérations diverses et être à jour de FMFA
OBJECTIFS	CAFDF : Commander une intervention de lutte contre les feux d'espace naturel ou de forêts en tant que COS ou sous l'autorité d'un COS. EQUIPIER FDF : Sécuriser la zone d'intervention et participer à la lutte contre les feux d'espace naturel ou de forêts.
REFERENCES RÉGLEMENTAIRES	Arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des SPP et des SPV, GNR FDF et techniques professionnelles FDF
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE Évaluation auto diagnostic: OUI Évaluation formative critériée: OUI
AGRÉMENT	Sans objet
ACCÈS EN DISPENSE DE FORMATION	OUI après avis de la commission compétente
CONTRAINTES PHYSIOLOGIQUES	Formateur: NON Apprenant: OUI Assistant: NON
FMFA	OUI annuellement
PV DE STAGE ET ÉMARGEMENT	OUI
DOCUMENT DÉLIVRÉ SI VALIDATION	ATTESTATION DE CHEF D'AGRES ou D'EQUIPIER FDF (RIOFE FDF)
EMPLOI OPÉRATIONNEL	CHEF D'AGRES FEUX DE FORET ou EQUIPIER FEUX DE FORETS
DOCUMENT OU ÉLÉMENT A FOURNIR	CODE D'ACCES ENASIS, LIVRET DE SUIVI INDIVIDUEL, 1 par apprenant (annexes 2A et 2B) FICHE D'AUTO-DIAGNOSTIC X40 (annexe 1) TABLEAU SYNTHÈSE DES MSP, 1 par apprenant (annexe 1) FICHE EVALUATION FORMATIVE CRITERIEE X40 (annexe 1) GUIDE ACCOMPAGNEMENT EQUIPE PEDAGOGIQUE x 1

ORGANISATION DE LA FORMATION

TYPE DE FORMATION	Intégrée avec des chefs d'agrès et des équipiers FDF apprenants
LIEUX	Session: CFD et/ou CIS
DURÉE	FOAD: estimée à 12 heures pour les CA et 4 heures pour les EQ (en autonomie) accès environ 2 mois avant J1 Session présentielle: 28 heures (3,5 jours)
NOMBRE D'APPRENANTS	5 CA FDF et 10 EQ FDF
NOMBRE DE FORMATEURS ACCOMPAGNATEUR	1 pour 3 à 4 apprenants. L'équipe pédagogique doit maîtriser l'activité/emploi de chef d'agrès FDF et les techniques d'animation de groupe et de développement des compétences.
ASSISTANT LOGISTIQUE	1 par jour maximum
CONDUCTEUR MANŒUVRANT	4 titulaires du COD2 PL
EXPERT	OUI en fonction des APP demandés (ex: officier AERO, CTD FDF...)
MANŒUVRE DE NUIT	OUI 4 heures inclus dans le volume global
DOCUMENTS STAGIAIRES	ENASIS
EFFETS	EPI FEU + changes et nécessaire de toilette

EQUIPE PEDAGOGIQUE

FORMATEUR	4 à 5 Formateurs dont 1 Responsable de l'action de formation (FORACC et FDF3). Présent chaque jour 2 FORACC/FDF2 ou 3 à jour de FMPPA. Les agents ACCPRO/FDF2 ou 3 peuvent compléter l'équipe pédagogique.
OCCASIONNEL	1 FORACC en tutorat ou ACCPRO en remplacement ponctuel
LOGISTICIEN	NON
EVALUATEURS	Évaluation continue et certificative présence à minima d'un chef de groupe FDF pour l'évaluation des CAFDF
JURY	Composition > RIOFE FDF

LOGISTIQUE

ENGIN	4 CCF sur toute la formation + 5 VLHR
KIT	1 MSP (cf inventaire du CFD)
LOT	1 Lot grande distance FDF

Organiser une réunion préparatoire

La gestion de l'articulation générale de la formation repose sur l'implication, la communication et la coordination des membres de l'équipe pédagogique (Cf. chronogramme en page 3 du présent guide).

Une réunion de coordination peut être organisée et animée par l'organisateur de formation. Placée en amont de la formation elle a pour objet :

- l'analyse des candidats et du travail personnel réalisé au sein de leurs unités opérationnelles et de la FOAD;
- la préparation de la logistique nécessaire au bon déroulement de la formation ;
- l'identification des différents centres d'incendie et de secours qui accueilleront la formation ;
- la répartition des différentes tâches à accomplir (préparation des MSP, contact avec les entreprises, les autres services, impression des livrets de suivi individuel, etc.)

Les outils de communication tels que les groupes de discussion instantanée, le téléphone et les mails doivent être privilégiés pour la coordination et les échanges de l'équipe pédagogique.

La phase de formation en présentiel s'organise, au choix de l'équipe pédagogique et après accord de l'organisateur de formation, au Centre de Formation Départemental ou dans un ou plusieurs centres d'incendie et de secours, sous réserve de l'autorisation du/des chef(s) de centre concerné(s). Cet accord est recherché par l'organisateur de la formation.

L'équipe pédagogique s'assure en amont de la formation de disposer des sites suffisants en nombre et intérêt pédagogique afin d'assurer des mises en situations professionnelles se rapprochant le plus possible de la réalité (calage lors de la réunion de coordination). A ce titre, elle peut solliciter l'organisateur pour la rédaction et l'envoi des courriers et courriels de demande d'autorisation auprès d'organismes, d'établissements publics, ou privés, ou tout autres responsables des sites identifiés.

Des demandes verbales peuvent être formulées par l'équipe pédagogique auprès des riverains, élus locaux, responsables d'entreprises, etc, pour être autorisé à réaliser des mises en situations professionnelles.

Toutes les autorisations obtenues sont conservées par l'organisateur.

Des conventions sont signées entre le SDIS de l'Ain et des partenaires publics ou privés. L'organisateur de formation veille à s'assurer de la validité de ces conventions et le cas échéant à leur renouvellement.

Mettre en œuvre la formation

	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3
EQUIPE PEDAGOGIQUE			
FORMATEUR	4 à 5	4 à 5	4 à 5
FORMATEUR OCCASIONNEL	1	1	1
LOGISTICIEN	1	1	1
CONDUCTEUR	4	4	4
LOGISTIQUE			
ENGIN	4 CCF ET 5 VLHR	4 CCF ET 5 VLHR	4 CCF ET 5 VLHR
KIT	1 MSP	1 MSP	1 MSP
VECTEUR LOG	0	0	0
DÉPLACEMENT	OUI avec autonomie des apprenants	OUI avec autonomie des apprenants	OUI avec autonomie des apprenants
SALLE	1	1	1
REPAS	24 à 26	24 à 26	24 à 26
HEBERGEMENT	AU CHOIX	OUI RECOMMANDE	AU CHOIX
PLATEAU TECHNIQUE			
MAF	NON	NON	NON
CAISSON	NON	NON	NON
CEPARI	NON	NON	NON
AIRE GAZ	NON	NON	NON
AIRE DESINCAR	NON	NON	NON
AIRE SD	NON	NON	NON

* sous réserve des possibilités opérationnelles du jour

SO: Sans Objet / (1) si formation organisée au CFD

Modalités d'évaluation

La finalité de l'évaluation est d'apporter les éléments factuels permettant de confirmer que le degré d'autonomie de l'apprenant dans la réalisation de ses activités est conforme au référentiel et ce, en vue de la délivrance de l'attestation correspondante.

L'équipier ou le chef d'agrès FDF apprenant est évalué de manière continue et individuelle. La mesure des compétences se réalise lors de mises en situations correspondantes aux activités et aux compétences décrites dans le RIOFE.

- Les compétences opérationnelles (blocs de compétences FDF issus des GNR FDF, techniques professionnelles FDF et le bloc de compétence transversale D du référentiel national lié à ces emplois/activités) sont évaluées tout au long de la formation.

L'évolution de l'acquisition de la compétence est inscrite sur un livret de suivi individuel (annexe 2A et 2B). Ce livret est complété régulièrement tout au long de la formation par l'apprenant et l'équipe pédagogique. En fin de formation une copie de ce livret est envoyée à l'apprenant et à son supérieur hiérarchique, l'original est archivé dans le dossier administratif.

Quatre temps d'évaluations sont présents dans la formation « feux de forêts » :

- Évaluation diagnostic :

Réalisée en début de parcours, elle permet d'une part de s'assurer que l'apprenant détient les prérequis nécessaires pour suivre cette formation et d'autre part d'établir un état des compétences de l'apprenant afin de construire son parcours de formation individuel. La formation à distance réalisée en amont du premier jour de formation permet à l'apprenant de se situer par rapport aux connaissances attendues. La validation du questionnaire diagnostic en FOAD est obligatoire pour suivre la formation.

Dans le cas où un apprenant aurait un niveau de compétence initial trop insuffisant en raison d'un manque de préparation et d'implication de sa part, un report de la formation peut être prononcé par l'organisateur de formation. Cette décision ne peut intervenir qu'après que l'apprenant ait été avisé de son manque d'implication par l'équipe pédagogique, constaté par :

- un manque d'assiduité et/ou de connaissances lors des contrôles de connaissances via la plate-forme numérique ;
- un niveau de compétences trop faible, notamment sur les prérequis de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe ou d'équipier lutte contre l'incendie, dû à un manque de préparation en amont;

Après un échange visant à identifier les difficultés rencontrées par l'apprenant, le binôme apprenant/formateur formalise l'arrêt de la formation sur le livret de suivi individuel (annexe 2A et 2B). Le supérieur hiérarchique de l'apprenant est avisé de cette décision dans les plus brefs délais par l'organisateur de la formation.

- Auto-évaluation accompagnée :

Une MSP réalisée par l'apprenant est suivie d'un temps d'auto-évaluation qui peut être accompagné par un formateur. Le formateur indique à l'apprenant les compétences en jeu dans chaque MSP et l'accompagne dans son auto-évaluation. Une fiche d'auto-diagnostic « MSP » post action, facilite cette évaluation (Annexe 1). À l'issue de cette réflexion partagée ces fiches servent à compléter le tableau de suivi des MSP (Annexe 2B). Ce tableau synthétise les MSP réalisées et pour chacune des compétences de lui permettre de se positionner selon trois critères (Acquis / En cours d'acquisition / Non Acquis). Cet outil permettra au binôme apprenant/formateur de confronter leurs points de vue lors de l'entretien final d'acquisition. Une compétence non évaluée lors de la MSP est notée « NE = Non Évaluée ».

L'apprenant réfléchit à ses actions et verbalise les raisons de ses choix tactiques. Cette verbalisation est accompagnée par le formateur afin de centrer la réflexion sur les besoins individuels.

L'équipe pédagogique analyse les pratiques à l'aide d'outils d'observation de leur choix (vidéos, grilles d'observation critériées, prises de notes...). Ces éléments sont pris en compte tout au long de la formation et portés à la connaissance de l'apprenant pour l'accompagner dans ses auto-évaluations.

- Évaluations formatives critériées :

Le contrôle des connaissances et des habiletés peut être réalisé à partir de QCM, QROC, interrogations orales, ou ateliers pédagogiques personnalisés (APP). Des outils d'observation critériés peuvent être réalisés par l'équipe pédagogique.

Les évaluations formatives liées aux performances relatives aux techniques et aux procédures peuvent être évaluées lors de MSP en s'appuyant sur des fiches d'évaluation formative critériée (annexe 1).

Ces fiches d'évaluation n'ont pas vocation à être utilisées systématiquement pour les chefs d'agrès. Elles sont essentielles dans l'évaluation des savoirs-faire des équipiers afin que l'équipe pédagogiques s'assure de l'acquisition des techniques opérationnelles par ces derniers.

Les indicateurs (critères) portent sur :

- La qualité de la réponse : exactitude, précision, rigueur,...
- Le process utilisé pour y répondre : habileté, adéquation, adaptation,...
- Les normes applicables : connaissances, respect, conformité,...
- Le comportement : attitudes, autonomie, initiative, aptitude, rapidité, cohérence, pertinence,...

➤ Évaluations sommatives et certificatives.

L'évaluation sommative et certificative des compétences est réalisée à partir de l'ensemble des éléments qui permettent d'apprécier le niveau d'acquisition des compétences de l'apprenant.

Pour ce faire, l'équipe pédagogique est chargée de l'analyse des livrets de suivi individuel qui comprennent toutes les évaluations (questionnaire diagnostic de la plate-forme numérique, auto-évaluations, QCM, QROC, fiches d'évaluations critériées et compte-rendu d'entretien d'acquisition).

Un temps est consacré à la formalisation de l'évaluation sommative certificative :

L'entretien final d'acquisition : CERTIFICATIF

L'entretien d'acquisition consiste en un échange durant lequel l'apprenant, accompagné par un formateur, détermine s'il a acquis ou non l'ensemble des compétences définies dans le référentiel.

Le formateur consulte le livret de suivi individuel contenant l'ensemble des évaluations et accompagne l'apprenant dans l'analyse de sa progression et dans la décision d'acquisition ou non des compétences.

Il peut également s'appuyer sur un « carnet de bord » (annexe 1). Ce carnet permet de retracer le parcours de l'apprenant (difficultés individuelles et/ou collectives, APP/MSP proposés et réalisés).

Le binôme renseigne le tableau de validation des compétences dans le livret de suivi individuel qui détermine l'aptitude finale de l'apprenant et rend la décision de l'aptitude à exercer la fonction de chef d'agrès ou d'équipier FDF à l'issue de la formation présentielle.

Deux critères d'évaluation sont identifiés (Acquis / Non Acquis). Les tableaux ci-après précisent la pondération.

Pour valider la formation, les compétences doivent être « **acquises** » pour les **cases grisées** et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches.

A la fin de la période de formation, une « non acquisition » d'une compétence entraîne la non-validation d'un bloc de compétences et donc de la formation.

Les blocs de compétences validés restent acquis dans la limite de trois ans à compter de la date de l'entretien final d'acquisition. Passé ce délai, l'apprenant qui n'a pas validé l'ensemble des blocs de compétences doit suivre l'intégralité d'une formation.

Un Procès Verbal (PV) (annexe 1) est établi par le jury en fin de formation. Il précise pour chacun des apprenants la validation ou non des blocs de compétences et les modalités de mise en œuvre du plan d'action.

Concevoir et animer des MSP

Bonnes pratiques :

L'autorité municipale est avisée par l'organisateur et par courrier, au préalable de toute action de formation sur le territoire de la commune environ deux mois avant le début des actions de formations.

Pour chaque MSP réalisées à l'extérieur des structures du SDIS01, susceptibles de générer des appels au 18-112, une information systématique doit être faite auprès du CTA/CODIS à chaque début et fin de MSP en précisant l'adresse exact et le scénario réalisé.

Pendant les phases de transit des véhicules en MSP, le code de la route doit être respecté. L'utilisation du gyrophare et du deux tons est proscrite. Sur les lieux de la MSP, pour assurer la sécurité des intervenants, les moyens de signalisation et de sécurisation doivent être mis en œuvre (gyrophare, balisage d'urgence, EPI...).

Une analyse des risques est effectuée avant chaque création de MSP.

La sollicitation d'un citoyen (victime, témoin, requérant...) nécessite l'accord de celui-ci. L'acceptation par ce dernier le place comme collaborateur occasionnel « sollicité » du service public au terme de la jurisprudence. Une attention sera portée sur les personnes en situation de handicap, les mineurs et les adultes placés sous la responsabilité d'un tuteur. Dans ces deux derniers cas l'autorisation du tuteur légal sera recherchée.

La mise en œuvre de feux réels est interdite lors des MSP dans des espaces naturels ou de forêts.

La sécurité des intervenants (apprenants / formateurs / tiers personne) est de la responsabilité de l'équipe pédagogique durant toutes les phases de la formation. Les sites d'exercices doivent répondre aux exigences minimales de sécurité. A cette occasion les MSP sont adaptées au contexte. (Exemple : proscrire l'utilisation d'eau sous une ligne à haute tension).

Un apprenant qui s'estime en danger grave et imminent lors d'une MSP, peut faire valoir son droit de retrait sans que cela porte préjudice à la validation de la formation. Néanmoins, en cas de situations répétées et non justifiées par ce dernier, l'équipe pédagogique veillera à s'assurer de ses aptitudes physiques et mentales notamment en appréciant ses facultés de gestion du stress.

Modalités de réalisation des APP

L'équipe pédagogique adapte les techniques et outils pédagogiques en recherchant la participation active des apprenants.

Le travail en sous groupe, la discussion et la recherche de solutions, l'animation d'APP par les apprenants, sont autant de solutions qui favorisent l'implication des apprenants, ils doivent être proposés par l'équipe pédagogique.

L'organisation et la mise en œuvre des APP doit être conforme aux règles établies dans le RIOFE accompagnateur de proximité.

NB : il est conseillé que l'animation d'un APP par un apprenant se fasse en présence d'un membre de l'équipe pédagogique afin de s'assurer que la teneur des propos réponde aux éléments de doctrine en vigueur au SDIS de l'Ain.

Les équipes pédagogiques créent des parcours individualisés centrés sur une mixité de techniques pédagogiques. Cependant, les mises en situations professionnelles (MSP) doivent représenter 70 % du temps pédagogique, et permettre de diagnostiquer l'acquisition ou non de la compétence par l'apprenant.

Thèmes de MSP et APP à proposer

Mise en Situation Professionnelle	Pertinence
Feu de récolte en CCF isolé	conseillé
Feu de forêt en CCF isolé	obligatoire
Ligne d'appui	obligatoire
Défense de point sensible « feu de récolte »	conseillé
Défense de point sensible « FDF »	obligatoire
Manoeuvre de retournement	obligatoire
Alimentation du GIFF	obligatoire
Traitement des lisières	conseillé
4 LDV 500 à 120 mètres	obligatoire
2 LDV 500 à 280 mètres	obligatoire
1 LDV 500 à 440 mètres	obligatoire
Manoeuvre de repli	obligatoire
Auto défense du groupe en colonne	obligatoire
Auto défense du groupe	obligatoire
Liste non exhaustive et à adapter en fonction des besoins de l'apprenant	

Atelier Pédagogique Personnalisé	Pertinence	Support
Topographie « les fondamentaux »	conseillé	ENASIS + TD écrit
Analyse de ZI	conseillé	ENASIS
Les messages radio (flash, ambiance, compte rendu...)	conseillé	ENASIS
Manoeuvre de repli et masque de fuite	obligatoire	ENASIS et Vidéo SDIS 34
Les manœuvres d'auto-défense du GIFF	obligatoire	ENASIS
Traitement des lisières et surveillance	obligatoire	ENASIS
Liste a adaptée en fonction des besoins de l'apprenant		

Le formateur évalue les performances de l'apprenant

FICHE D'ÉVALUATION FORMATIVE CRITERIEE CA FDF

Type de MSP ☐ Simple ☐ Complexe	Niveau de l'action de formation d'un COS ☐ CA FDF COS ☐ CA FDF sous l'autorité	N° de MSP:
--	---	-------------------

NOM		PRÉNOM		CIS		SESSION		DATE	../../..
THÈME				FORMATEUR					

Blocs de compétences 1 et 2 : Gérer l'intervention en tant que COS ou sous l'autorité d'un COS

PRENDRE EN COMPTE LA MISSION Exploiter l'ordre de mission Positionnement de l'agrès ou s'insérer dans un dispositif	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		
TRANSMETTRE LES DIFFÉRENTS MESSAGES ASLL AMBIANCE: Je suis, Je vois, Je Demande CR: Je suis, Je vois, Je fais, Je demande	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
RÉALISER LES RECONNAISSANCES Reconnaissances complètes et prise d'information Réactions immédiates	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		
SÉCURISER L'INTERVENTION Veiller à la sécurité du public et des intervenants Identifier et prendre en compte les sources de danger	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		
ANALYSER LA SITUATION Prendre en compte la totalité des risques Identifier les éléments influant le déroulement de l'intervention	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		
DÉFINIR LA TACTIQUE ou TECHNIQUE OPÉRATIONNELLE Choisir une idée de manœuvre Adapter la réalisation selon les moyens disponibles Ordonner la mise en œuvre (SMES)	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		
DIRIGER, COORDONNER ET CONTRÔLER LES MISSIONS DE L'ÉQUIPE Action attendue de la MSP (cochez)	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		
DIMENSIONNEMENT HYDRAULIQUE ☐	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		
PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS ☐	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		
DIRIGER UNE EXTINCTION ☐	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		

COLLECTER LES INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES Collecter les informations provenant de l'équipe	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		
RENDRE COMPTE Au CODIS Ou au COS/Chef de Secteur	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		
VEILLER A LA SÉCURITÉ DE L'ÉQUIPAGE Action extrêmement dangereuse exposant le personnel à un danger réel, vital, immédiat de manière disproportionnée.	NON: ACTION EXTRÊMEMENT DANGEREUSE		OUI
	Observations:		
	(case grisée= retire toute validation de compétences sur la MSP)		
Blocs de compétences transversales: Maintenir la capacité opérationnelle de son aggrès			
CONTRÔLER LE RECONDITIONNEMENT DU VÉHICULE S'assurer des pleins, d'eau, de carburant, d'air Procéder au nettoyage et à la désinfection	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		
S'ASSURER DE LA REMISE EN ÉTAT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE Prise en compte du risque lié à la toxicité des fumées	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		

ÉVALUATION DE L'APTITUDE AU COMMANDEMENT DU PARTICIPANT		
	INDICATEURS	COMPORTEMENT OBSERVE
CONNAISSANCES	Techniques	
	Réglementaires	
	Du matériel	
ATTITUDE	Posture	
	Expression	
	Tenue	
HABILETÉS	Capable de mettre en œuvre ou de faire mettre en œuvre les matériels	
	Capable de guider, si besoin, son équipe	
	Capable de manager/commander son équipe	

Le formateur évalue les performances de l'apprenant

FICHE D'ÉVALUATION FORMATIVE CRITERIEE ÉQUIPIER FDF

Type de MSP ☐ Simple ☐ Complexe	Niveau de l'action de formation ☐ Manœuvres CCF Isolé ☐ Manœuvres du GIFF	N° de MSP:
--	---	-------------------

NOM		PRÉNOM		CIS		SESSION		DATE	
THÈME					FORMATEUR				

Blocs de compétences 1 et 2 : Sécuriser la ZI et participer à la lutte contre les FDF

PRENDRE EN COMPTE LA MISSION Respect de l'ordre reçu	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
Observations:			
OBSERVER L'ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL Risques Evolution de la situation Autres éléments	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
DÉTECTER LES SOURCES DE DANGERS Identifier et prendre en compte les sources de danger	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
Observations:			
ANALYSER LA SITUATION OPÉRATIONNELLE SIGNALER LES SOURCES DE DANGERS	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
Observations:			
SÉCURISER L'INTERVENTION Prendre en compte la totalité des risques Identifier et prendre en compte les sources de dangers	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
Observations:			
EXPLOITER LES CAPACITÉS DES ÉQUIPEMENTS Utiliser les capacités des équipements	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
Observations:			
RÉALISER LES MISSIONS DE L'ÉQUIPE Action attendue de la MSP (cochez)			
Observations:			
RÉALISER UN ÉTABLISSEMENT CONFORME AUX ORDRES DONNES PAR LE CA ☐	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
Observations:			
PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS ☐	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
Observations:			
PARTICIPER A LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ☐ (offensive, défensive, traitement des lisières...	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
Observations:			

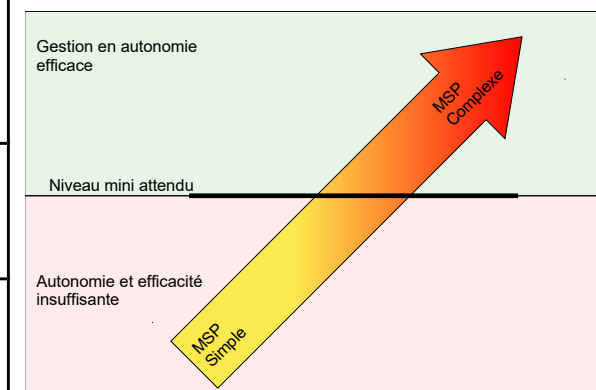
RENDRE COMPTE AU CA FDF (difficultés, efficacité de la mission, matériels défectueux...)	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		
VEILLER A LA SÉCURITÉ DE L'ÉQUIPAGE Action extrêmement dangereuse exposant le personnel à un danger réel, vital, immédiat de manière disproportionnée.	NON: ACTION EXTRÊMEMENT DANGEREUSE		OUI
	Observations:		
	(case grisée= retire toute validation de compétences sur la MSP)		
Blocs de compétences transversales: Maintenir la capacité opérationnelle de l'agrès			
CONTRÔLER ET RECONDITIONNER LE VÉHICULE ET LES MATÉRIELS pleins, d'eau, de carburant, d'air Procéder au nettoyage	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		
CONTRÔLER LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
	Observations:		
ÉVALUATION DE L'APTITUDE A L'ACTIVITÉ D'ÉQUIPIER FDF			
	INDICATEURS	COMPORTEMENT OBSERVE	
CONNAISSANCES	Techniques		
	Réglementaires		
	Du matériel		
ATTITUDE	Rassurer et assurer la sécurité des impliqués		
	Garder un contact permanent avec son équipe		
	Faire preuve d'empathie		
HABILETÉS	Adapter l'usage des matériels au contexte		
	Évoluer avec aisance avec les équipements adaptés		
	Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation		

 AUTO DIAGNOSTIC POST ACTION			
Nom, Prénom :		Date:	
Thème de la MSP :			
OBSERVER	Ce que j'ai observé :		
	Difficultés :		
	Personnes (SP, Victimes, tiers)		
	Urgence vitale :	Traumatisme / Brûlures:	
	Intoxication/Asphixie :	Panique:	
	Biens		
	Incendie / Explosion :	Effondrement :	
	Propagation :	Electricité / Gaz :	
	Environnement		
	Météo:	Nucléaire :	
	Suraccident:	Radiologique :	
	Pollution:	Biologique :	
	ANALYSER	Ce que j'ai analysé :	
		Difficultés :	
DECIDER	Ce que j'ai décidé :	EFFICACITE DES ACTIONS?	
	Difficultés :		
Mes axes de travail:			

Carnet de bord

DATE :		DIFFICULTE : CIBLE / SIMPLE / COMPLEXE
NOM ET PRENOM DE L'APPRENANT :		
NOM DU FORACC :		
DESCRIPTION SUCCINCTE DE LA MSP :		

	COMMENT J'OBSERVE ?*	BILAN :	QUE VAIS-JE LUI PROPOSER ?	ANALYSE DU NIVEAU DE L'APPRENANT
LA MISSION EST ELLE REALISEE ?	Post Action avec l'apprenant			Appréciation générale :
L'APPRENANT A-T-IL PRIS LES INFORMATIONS ?	Post action et messages radio (je vois)			
QUELS SONT LES CHOIX TACTIQUES DE L'APPRENANT ?	Post action et messages radio (je fais, je demande)			
L'APPRENANT COMMUNIQUE T IL AVEC LES AUTRES ? (équipes, conducteur, chef d'agrès, COS)	Post action (questionnement des différents acteurs)			Situation de l'apprenant :
A-T-IL MIS EN ŒUVRE DES PROCEDURE ?	Post action et messages radio (je fais, je demande)			
A-T-IL LE SOUCI PERMANENT DE LA SECURITE ?	Post action et messages radio (je fais et je demande)			



*Pour obtenir des éléments le formateur n'a nul besoin d'être présent physiquement lors la MSP. Son analyse peut idéalement se faire en fin de MSP par le questionnement des différents acteurs, l'écoute des messages radio et bien évidemment lors de l'accompagnement de l'auto-diagnostic de l'apprenant

PROCES VERBAL

Commission d'attribution des compétences

☐ suite à formation ☐ suite à demande de dispense de formation
chef d'agrès FDF (FDF2) en date: _____

Matricule	Nom	Prénom	CIS	Date de naissance	Bloc de compétences(1)			Suite à donner à l'agent (S)	Diplôme à éditer OUI/NON
					1	2	D		

Quorum 3/4, décision à la majorité, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante

(1) Conformément à la proposition d'aptitude de l'équipe pédagogique ou de la commission de dispense de formation. (A) acquis, (ECA) en cours d'acquisition, (NA) non acquis

(S1) : proposition d'aptitude avec réalisation d'un plan d'action et avec perfectionnement et maintien des acquis pour conserver l'aptitude opérationnelle.

(S2) : proposition de non validation avec plan d'action et nouvelle évaluation du ou des blocs non acquis.

(S3) : proposition de non validation avec nécessité de suivre la formation.

(S4) : dispense partielle de formation, indiquer le nombre de jour ou heure restant à effectuer

BLOCS DE COMPETENCES:

1: Commander une intervention en tant que COS

2: Gérer une intervention incendie sous l'autorité d'un COS

D: Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Responsable de l'action Pédagogique Rapporteur	Formateur membre de l'équipe pédagogique	Chef de groupe ou de colonne Évaluateur	Directeur de l'organisme de formation Président
---	---	--	--



SDIS DE L'AIN
Service Formation-Sport

PROCES VERBAL

Commission d'attribution des compétences

☐ suite à formation ☐ suite à demande de dispense de formation

Équipier FDF (FDF1) en date: _____

Matricule	Nom	Prénom	CIS	Date de naissance	Bloc de compétences(1)			Suite à donner à l'agent (S)	Diplôme à éditer OUI/NON
					1	2	D		

Quorum 3/4, décision à la majorité, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante

(1) Conformément à la proposition d'aptitude de l'équipe pédagogique ou de la commission de dispense de formation. (A) acquis, (ECA) en cours d'acquisition, (NA) non acquis

(S1) : proposition d'aptitude avec réalisation d'un plan d'action et avec perfectionnement et maintien des acquis pour conserver l'aptitude opérationnelle.

(S2) : proposition de non validation avec plan d'action et nouvelle évaluation du ou des blocs non acquis.

(S3) : proposition de non validation avec nécessité de suivre la formation.

(S4) : dispense partielle de formation, indiquer le nombre de jour ou heure restant à effectuer

BLOCS DE COMPETENCES:

1: Sécuriser la zone d'intervention

2: Participer à la lutte contre les feux de forêts

D: Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Responsable de l'action Pédagogique Rapporteur	Formateur membre de l'équipe pédagogique	Chef de groupe ou de colonne Évaluateur	Directeur de l'organisme de formation Président
---	---	--	--

